PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. MÉKINAC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce troisième jour de mai 2017 (03/05/2017) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet Robert Doucet
Robert Tessier Serge Trudel Marjolaine Guérin
Gaétan Beauchesne

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution 2017-05-071 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Robert Doucet appuyé par Robert Tessier et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

- 1. Ouverture
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Présentation du rapport financier au 31 décembre 2016
- 4. Situation financière au 31 mars 2017
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 avril 2017
- 6. Adoption des ratifications du comité de gestion du camping
- 7. Correspondance: MMQ Ristourne
- 8. Présentation des comptes
- 9. Invitation souper bénéfice « Silence et Noirceur » APHA
- 10. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment Permis
- 11. Demande de dérogation mineure Alain Barbeau
- 12. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAAARM).
- 13. Demande de lumière de rue au 423, Route Ducharme
- 14. Assemblée annuelle Réseau Biblio Centre du Québec
- 15. Nettoyage des rues
- 16. Envoi constat d'infraction Denis Charest
- 17. Travaux enrochement Cote de la Principale
- 18. Ajout de matériel Chemin Domaine-de-la-Colonie
- 19. Demande d'appui financier à la MRC Mékinac Festival country 2017
- 20. Publicité Le Nouvelliste « Cahier MRC de Mékinac 2017 »
- 21. Achat fleurs bureau municipal
- 22. Varia Dépôt déclarations pécuniaires de M. Serge Trudel
- 23. Période des questions
- 24. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2017-05-072 Présentation du rapport financier au 31 décembre 2016.

Il est proposé Robert Doucet appuyé par Robert Tessier et résolu d'accepter le dépôt du rapport financier 2016 consolidé présenté par Gabriel Fournier Lacombe du bureau des comptables Désaulniers, Gélinas, Lanouette.

-Adoptée-

Mme Maude Grenier de la Maison des Familles est venu remettre à la Municipalité un laminé représentant la « Famille à l'Honneur » soit la famille de Maryse Trépanier et Adam Delisle de Saint-Roch-de-Mékinac.

Résolution 2017-05-073 Situation financière au 31 mars 2017.

Il est proposé Robert Doucet appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'autoriser le dépôt du rapport financier (situation financière) de la municipalité au 31 mars 2017.

-Adoptée-

Résolution 2017-05-074 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 avril 2017.

Il est proposé Marlène Doucet appuyé par Serge Trudel et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 avril 2017 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2017-05-075 Adoption des ratifications du comité de gestion du camping

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Marjolaine Guérin et résolu de ratifier les décisions du comité de gestion du camping contenu au procès-verbal du 25 avril 2017 (résolutions 2017-04-011 à 2017-04-026 inclusivement).

-Adoptée-

Le dépôt de la correspondance est proposé par Serge Trudel, appuyé par Gaétan Beauchesne MMQ - Ristourne

<u>Résolution 2017-05-076</u> Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'avril 2017 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu que des comptes au montant 42 239.83\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 42 239.83 sont disponible en date du 03 mai 2017. Sylvie Genois

Secrétaire-trésorière

<u>Résolution 2017-05-077</u> Invitation souper bénéfice « Silence et Noirceur » - APHA

ATTENDU que dans le cadre de la Semaine Québécoise des Personnes Handicapés qui se tient du 1^{er} juin au 7 juin de chaque année; **ATTENDU** que l'Association des Personnes Handicapés Actives de Mékinac organise, pour une 3^e édition, une activité de sensibilisation liée à la réalité des

personnes vivants avec des handicaps. Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Robert Doucet et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Serge Trudel, conseiller, de participer à cet évènement qui se tiendra le 2 juin à la Salle Aubin de Ste-Thècle;
- d'autoriser le paiement de 70\$ pour l'achat de 2 billets.

-Adoptée-

Résolution 2017-05-078 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment - Inspecteur

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Marjolaine Guérin et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'avril 2017.

-Adoptée-

Résolution 2017-05-079 Demande de dérogation mineure - Alain Barbeau

ATTENDU la demande de dérogation mineure à l'article 8.1 alinéa 2 0 du règlement relatif à l'émission des permis et certificat, (terrain adjacent à une rue) par le requérant Alain Barbeau au 549, Route Ducharme;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation au conseil en date du 12 avril 2017;

ATTENDU l'avis public émis le 12 avril 2017.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Robert Tessier

et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 549, Route Ducharme.

-Adoptée-

Résolution 2017-05-080 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU la programmation des travaux de voirie 2017 pour le réseau routier municipal (document B) dans le cadre du programme PAARRM.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Serge Trudel

et résolu d'autoriser une demande de subvention au montant de 15 000\$ dans le cadre du programme .

-Adoptée-

Résolution 2017-05-081 Demande de lumière de rue au 423, Route Ducharme

ATTENDU la demande de Gaston Girard, pour l'obtention d'une lumière de rue à l'entrée du 423 route Ducharme qui dessert 8 terrains propriétaires. Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Robert Doucet et résolu ce qui suit :

- d'accepter cette demande;
 - d'autoriser l'achat de cette lumière de rue.

-Adoptée-

<u>Résolution 2017-05-082</u> Assemblée annuelle - Réseau Biblio Centre du Québec

Il est proposé par Serge Trudel appuyé par Robert Tessier

et résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacements de Lise Bérubé pour assister à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio qui se tiendra le 2 juin 2017 à Hôtel et restaurant « La porte de la Mauricie » à Yamachiche.

-Adoptée-

<u>Résolution 2017-05-083</u> Nettoyage des rues

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marjolaine Guérin et résolu d'autoriser Déneigement YCK Enr. à effectuer le nettoyage des rues.

-Adoptée-

Résolution 2017-05-084 Envoi constat d'infraction - Denis Charest

ATTENDU que Denis Charest, propriétaire du 2241, route Ducharme, St-Rochde-Mékinac à effectuer des travaux de remblai non conformes dans la bande de protection riveraine, contrevenant à l'article 21.2 du règlement de zonage numéro 2015-07-003 de la municipalité;

ATTENDU que Denis Charest a été avisé par écrit recommandé de se mettre conforme à la règlementation.

Il est proposé par Robert Doucet appuyé par Serge Trudel et résolu ce qui suit :

- autoriser Robert Jourdain, inspecteur en environnement et bâtiment, à préparer un constat d'infraction pour Denis Charest;
- autoriser la vérification du constat d'infraction par la firme Tremblay, Bois, Migneault avocats;
- autoriser Robert Jourdain, inspecteur en environnement et bâtiment, à signer et émettre le constat d'infraction.

-Adoptée-

<u>Résolution 2017-05-085</u> Travaux enrochement - Côte de la rue Principale

ATTENDU que le fossé en direction Nord dans la cote de la rue Principale s'est comblé avec le temps dû au fait de la présence d'une source d'eau souterraine et un apport d'écoulement d'eau de surface à cet endroit.

Il est proposé par Robert Doucet appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le creusage du fossé sur une longueur de 30m à partir du muret de soudainement en béton et l'ajout de pierre de grosseur de 4 à 8 afin de retenir le talus;
- d'autoriser Les Entreprises SN Doucet Inc. à effectuer ces travaux au coût de 945\$ plus taxes.

-Adoptée-

<u>Résolution 2017-05-086</u> Ajout de matériel - Chemin Domaine-de-la-Colonie

Il est proposé par Robert Doucet appuyé par Marjolaine Guérin et résolu d'ajouter 20 voyages de gravier sur le Chemin du Domaine-de-la-Colonie.

-Adoptée-

<u>Résolution 2017-05-087</u> Demande d'appui financier à la MRC Mékinac - Festival country 2017

ATTENDU qu'un montant de 1 000\$ par municipalité est accordé via le FDT, pour soutenir les bénévoles et le rayonnement de notre festival country 2017. Il est proposé par Marlène Doucet et proposé par Robert Tessier et résolu que la municipalité demande à la MRC de Mékinac cet appui financier

de 1 000\$ pour le Festival country 2017 qui se tiendra du 28 juin au 2 juillet 2017 au camping municipal & marina de St-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

<u>Résolution 2017-05-088</u> Publicité - Le Nouvelliste « Cahier MRC Mékinac 2017 »

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Serge Trudel et résolu d'acheter une publicité lors de l'édition spéciale « Cahier MRC Mékinac » du 02 juin 2017 de 1/8 de page au cout de 310\$.

-Adoptée-

Résolution 2017-05-089 Achat fleurs bureau municipal

Il est proposé par Marjolaine Guérin appuyé par Robert Doucet et résolu d'autoriser l'achat de fleurs pour le bureau municipal pour un montant maximal de 200\$.

-Adoptée-

Il y a dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Serge Trudel.

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Doucet, appuyé par Robert Tessier. Il est 19 heures 38.

Guy Dessureault, maire Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du

Code municipal ».